

**REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE**

COMMUNE DE NEUVY

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU
CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 18 JUILLET 2023**

L 'AN DEUX MIL VINGT TROIS LE 18 JUILLET A 19 HEURES LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUVY DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE A LA MAIRIE DE NEUVY SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR MARION PATRICK MAIRE

Présents : MARION Patrick – BARBILLON Anne-Marie – DUFOUR Daniel - GILBERT Delphine - BENEVAUT Annita - HENRY Martine – - DESPREZ Rudy – VOROBIEFF Serge BESSONNIER Noël (procuration de BESSONNIER Sylvie).

Absents : BESSONNIER Sylvie- GAUTIER Aurélie

Convocation du :06/07/2023

Secrétaire : BENEVAUT Annita

Ordre du jour :

- **Convention ATSEM 2023**
- **Convention garderie 2023**
- **Tarif cantine scolaire**
- **Tarif garderie**
- **Plan communal de sauvegarde**
- **Point sur les travaux**
- **Questions diverses.**

Monsieur le maire demande que soit ajouté à l'ordre du jour une décision modificative pour le budget général. Les conseillers donnent leur accord.

CONVENTION ATSEM 2023

Monsieur le Maire informe donne lecture de la convention Atsem 2023/2024 établie entre les communes de Neuvy et Bauzy.

La charge par commune s'élève à 15 082.50 €.

Le conseil municipal accepte la convention et demande au maire de bien vouloir la signer.

CONVENTION GARDERIE 2023

Monsieur le Maire informe donne lecture de la convention Garderie 2023/2024 établie entre les communes de Neuvy et Bauzy.

La charge par commune s'élève à 2 895.36 €.

Le conseil municipal accepte la convention et demande au maire de bien vouloir la signer.

TARIF CANTINE SCOLAIRE 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'augmenter le forfait mensuel des repas de cantine à partir de la rentrée du mois de septembre 2023.

Le forfait mensuel est fixé à 49.70 € (ancien tarif 48.96€).

- Forfait mensuel 49.70 €
- Repas exceptionnel 5.60 €
- Repas enseignant 5.56 €

Monsieur le Maire rappelle que les frais de transport des repas qui sont élaborés à la cantine de Bracieux, transportés par la commune de Bracieux, sont entièrement pris en charge par la commune de Neuvy. La différence entre le prix fourni par la cantine de Bracieux et le prix du repas vendu aux élèves de l'école de Neuvy sera prise en charge par le budget communal.

Le conseil municipal donne son accord pour ces tarifs qui seront appliqués dès le mois de septembre 2023.

TARIF GARDERIE 2023

Le conseil municipal constate que le tarif de la garderie est inchangé depuis le 1^{er} septembre 2016. En effet le tarif depuis cette date est de 3.00 € par jour et le quart d'heure supplémentaire au-delà des horaires de garderie de 3.00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'augmenter le prix de la garderie de la façon suivante à partir de la rentrée de septembre 2023 :

- Forfait journalier 3.50 €
- Le quart d'heure supplémentaire au-delà des horaires de garderie 3.50 €

DECISION MODIFICATIVE

Suite au remboursement d'un acompte de location de salle communale, Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de prévoir des crédits budgétaires au chapitre 67.

Il y a lieu de procéder à la décision modificative suivante :

- Compte 615221..... - 110 €
- Compte 673..... + 110 €

Le conseil municipal accepte la décision modificative.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un Plan Communal de Sauvegarde doit être établi dans chaque commune. Les objectifs du PCS sont de prévoir, d'organiser et de structurer les dispositions à prendre au niveau de la commune en cas de danger grave ou imminent.

Le travail pour l'établissement de ce plan est commencé, il convient maintenant de se réunir dès le mois de septembre pour une réunion de travail pour terminer le document qui devra être voté, transmis à Mr le Préfet de Loir-et-Cher pour acceptation.

Le document déjà commencé qui comprend toute la trame du PCS sera envoyé à chaque conseiller dès demain afin que chacun puisse l'étudier.

POINT SUR LES TRAVAUX

Sinistre grêle : il reste la réparation du toit de l'église et l'abribus à faire. Ces travaux seront effectués l'année prochaine.

Raccordement au tout à l'égout : les travaux ont été faits début juillet

Plafonds : les plafonds de l'étage de la mairie ont été réparés et repeints, les plaques du plafond de la cantine endommagées ont été changées.

Radiateurs de la cantine école : nous attendons toujours l'entreprise Bracelec qui doit intervenir au mois de juillet.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire informe le conseil municipal que pour les travaux de rénovation énergétique de la salle communale il faudra prévoir auparavant un audit sur l'état énergétique de ce bâtiment qui pourra être effectué par un cabinet spécialisé.

Monsieur le maire indique que le pacte fiscal et financier de la Communauté de Communes du Grand Chambord est en cours d'élaboration, ce document nécessite beaucoup de travail de préparation.

Le PLUI va être revu à la Communauté de Communes du Grand Chambord, aussi Mr le maire averti les conseillers municipaux qu'il serait préférable d'engager très rapidement la 2^{ème} phase de notre lotissement communal de « la Forêt ».

Travaux d'installation d'ombrières photovoltaïques sur les parkings de la Satas : Monsieur le maire a reçu tous les riverains lors d'une réunion d'information afin que ceux-ci puissent faire part de leurs remarques. Ces dernières ont porté principalement sur des plantations afin que les ombrières ne se voient pas trop des habitations riveraines, sur la récupération des eaux pluviales.

Vitesse des véhicules Impasse de Thoury : des véhicules circulent à trop grande vitesse sur cette voie. Les STOP ne sont pas respectés. Les conseillers ont reçu un plan afin que chacun puisse travailler sur l'aménagement que la commune pourrait prévoir afin de sécuriser les personnes circulant sur cette impasse.

Ecole : nous retrouverons Mme Blachier Marie à la rentrée du mois de septembre.

Fin de séance 21h

